



L'intelligence
au service des professionnels
de la valorisation organique

Pourquoi adhérer au RISPO ?

Acteur de l'économie circulaire, le RISPO a l'ambition de devenir le **premier réseau interprofessionnel de France sur la valorisation des déchets organiques**.

Constitué en 1997 à l'initiative de l'Ademe et du conseil régional Rhône-Alpes sous la forme d'un groupe de travail régional sur les débouchés des composts et leur qualité (aspects agronomiques et innocuité), le Réseau Interprofessionnel des Sous-Produits Organiques (RISPO) est la première Association des acteurs de la valorisation organique en France.

Rassemblant exploitants publics comme privés, mais également les autres nombreux acteurs de la filière (ingénierie, laboratoires, équipementiers...), le RISPO a développé un **référentiel qualité pour les plateformes adhérentes**. Plus d'une vingtaine de sites de compostage de boues, et de déchets végétaux est ainsi certifiée par l'association avec des auditeurs indépendants.

Outre cette démarche d'assurance qualité, le RISPO organise régulièrement en France des **journées techniques** sur sites industriels, des webinaires et des journées thématiques ainsi qu'un voyage d'études annuel à l'étranger. De nombreux thèmes propres à tous les secteurs de la filière organique (biodéchets, boues, ordures ménagères) sont ainsi régulièrement traités et proposés aux adhérents : Evolution de la réglementation, risques industriels, gestion des effluents et des nuisances olfactives, valorisation du biogaz et du biométhane, élevage d'insectes à partir de biodéchets, les biochars...).

Adhérer au RISPO c'est :

- Rejoindre le premier réseau interprofessionnel des acteurs de l'organique
- Partager les connaissances et les bonnes pratiques
- Œuvrer et militer pour le retour au sol des sous-produits organiques
- Bénéficier de l'accès aux archives de l'association via un site internet intégrant des ressources réservées aux adhérents

Projets 2025 :

Journées techniques sur

- les risques en installations de compostage et de méthanisation,
- les PFAS,
- les boues et leur valorisation agronomique

et d'autres thèmes en cours d'études (devenir des UVEOR, hygiénisation, dématérialisation des outils d'exploitation, ...)



Adhésion à titre individuel *(réservée aux étudiants, demandeurs d'emploi et retraités)*

Civilité : Madame Monsieur

Prénom : Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Statut étudiant, demandeur d'emploi ou retraité :

Personne morale

Nom ou Raison sociale :

SIRET : code APE :

Activité : Collectivité Association Fédération professionnelle
 Organisme de Recherche/Innovation Établissement d'Enseignement supérieur
 Exploitant => TMB/UVEOR Compostage ICPE Méthanisation ICPE
 Autre (préciser :)
 Bureau d'Études Fournisseur/fabricant de matériel Constructeur d'ouvrages
 Autre (préciser :)

Adresse :

Code Postal : Ville :

Courriel (correspondance facturation) :

Dernier chiffre d'affaires validé (k€) : Année concernée :

Nombre d'habitants si Collectivité :
 inférieur à 50 000 hab. entre 50 000 et 500 000 hab. supérieur à 500 000 hab.

Site web :

Représentant(s) de l'adhérent :

Civilité : Madame Monsieur

Prénom : Nom :

Courriel :

Téléphone :

Fonction :

Civilité : Madame Monsieur

Prénom : Nom :

Courriel :

Téléphone :

Fonction :



ADHÉSION 2025

	Tarif 2025 en € HT	Tarif 2025 en € TTC	Votre situation (case à cocher)
Personnes physiques			
Réservée aux étudiants, demandeurs d'emploi et retraités	100,00 €	120,00 €	<input type="checkbox"/>
Personnes morales			
Enseignement supérieur	250,00 €	300,00 €	<input type="checkbox"/>
Association, fédération professionnelle	450,00 €	540,00 €	<input type="checkbox"/>
Collectivités ou EPCI			
Population inférieure à 50 000 hab.	250,00 €	300,00 €	<input type="checkbox"/>
Population comprise entre 50 000 hab. et 500 000 hab.	500,00 €	600,00 €	<input type="checkbox"/>
Population supérieure à 500 000 hab.	1 000,00 €	1 200,00 €	<input type="checkbox"/>
Entreprises			
CA Annuel < 50 000 €	100,00 €	120,00 €	<input type="checkbox"/>
CA Annuel compris entre 50 000 € et 500 000 €	250,00 €	300,00 €	<input type="checkbox"/>
CA Annuel compris entre 500 000 € et 1 000 000 €	500,00 €	600,00 €	<input type="checkbox"/>
CA Annuel supérieur à 1 000 000 €	1 000,00 €	1 200,00 €	<input type="checkbox"/>
Cotisation de soutien, additionnelle à la cotisation annuelle.	<i>HT</i>	<i>TTC</i>	
Cotisation annuelle totale	<i>HT</i>	<i>TTC</i>	

Fait à

le :

Signature :

Règlement :

par chèque (au nom du RISPO) à envoyer à RISPO - 116 rue Pierre Dumond - 69290 Craponne

OU par virement (avec en référence : nom + ADH2025) sur le compte RISPO

IBAN : FR76 1027 8361 9300 0126 2540 245 / BIC CMCIFR2A

OU par Carte Bleue via la [Page HelloAsso pour l'adhésion 2025](#)

NOTA BENE : si une facture doit vous être transmise, merci de nous communiquer les informations utiles (numéro d'engagement, SIRET, etc.) avec votre bulletin complété à l'adresse : gael.canevet@rispo.org